

Salle socio-éducative : Tarifs et modalités de location



Manifestation	Organisateur local	Organisateur extérieur
- Apéritif – Vin d’honneur - Jeux et concours - Enterrement - Assemblée général – Réunion	90 €	120 €
- Théâtre - Concert	120 €	170 €
-Baptême – Communion - Mariage - Exposition - Repas	150 €	220 €
- Dîner dansant - Soirée dansante (avec ou sans repas ou droit d’entrée)	220 €	305 €

Les charges :

- Forfait/ locations gratuites pour les associations locales : 20 €
- Nettoyage et remise en état : 65 €
- Electricité et eau : compteurs relevés lors de l’état des lieux
- Chauffage : 35 € - Si le chauffage n’est pas allumé : 10 €
- Ordures ménagères : 12 € la poubelle utilisée

Toute 2^e journée de location (hors nettoyage) sera facturée à 50 % du tarif initial + les charges.

Après la signature du contrat de location, le prix de la location devra être payé. En cas d’encaissement invalide, le contrat est annulé.

Une caution du prix de location + 200 € ainsi qu’une attestation d’assurance sont à déposer lors de la signature du contrat. La caution est restituée après paiement du solde de la facture.

En cas d’annulation de la réservation, une retenue de 50 € sera effectuée sur le remboursement du prix de location.